

# AVIS PUBLIC

## Tribunal administratif du travail

### DOSSIER 1365361-71-2404

Conformément à la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène*, RLRQ, c. S-32.1, le Tribunal administratif du travail vérifiera si **Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)** est l'association la plus représentative des artistes du secteur de négociation suivant :

« **Toute personne qui exerce la fonction de directeur de plateau (Voice Director) dans le domaine du doublage d'un film en anglais.** »

Le Tribunal demande aux artistes, aux producteurs et à leurs associations de lui transmettre les noms, les adresses, les adresses courriel et les numéros de téléphone des artistes susceptibles d'être inclus dans ce secteur ainsi que la date de leur dernière prestation de services dans une fonction visée par celui-ci de même que le nom de cette production. Ces renseignements doivent être transmis par écrit, d'ici le **1<sup>er</sup> MAI 2025**, via les services en ligne accessibles à partir du site [www.tat.gouv.qc.ca](http://www.tat.gouv.qc.ca), par courriel dans la boîte suivante : [tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca](mailto:tat.montreal.vprt@tat.gouv.qc.ca), par télécopieur au numéro 514 873-3112 ou par courrier à l'adresse suivante : 500, boul. René-Lévesque Ouest, bureau 18.200, Montréal (Québec) H2Z 1W7.

Le Tribunal constituera la liste des artistes visés par ce secteur puis vérifiera si **Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists (ACTRA)** est l'association la plus représentative des artistes de celui-ci. Le Tribunal pourra prendre toute mesure qu'il juge nécessaire à cette fin, notamment la tenue d'un référendum.

Pour plus d'information, communiquez avec le Tribunal au 1 800 361-9593.

Le directeur du greffe et des opérations,  
Jean Veilleux

---

Québec 